



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SAÔNE-ET-LOIRE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°71-2017-018

PUBLIÉ LE 3 MARS 2017

# Sommaire

## DDT

71-2017-03-01-005 - Arrêté de délégation de signature ordonnateur secondaire de M. PAYET à M. DUSSARRAT (3 pages)	Page 3
71-2017-03-01-007 - Arrêté de subdélégation de signature de M. DUSSARRAT à ses collaborateurs (9 pages)	Page 7
71-2017-03-01-008 - Arrêté de subdélégation de signature relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué de M. DUSSARRAT à ses collaborateurs (4 pages)	Page 17

DDT

71-2017-03-01-005

Arrêté de délégation de signature ordonnateur secondaire  
de M. PAYET à M. DUSSARRAT

PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES

Délégation de signature  
Ordonnancement secondaire

LE PREFET DE SAONE-ET-LOIRE  
Chevalier de la Légion d'honneur,  
Officier de l'ordre national du Mérite

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 34,

VU la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 modifiée relative aux lois de finances,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, notamment ses articles 20 et 43,

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

VU le décret du Président de la République du 19 février 2015 portant nomination de M. Gilbert PAYET en qualité de préfet de Saône-et-Loire,

VU l'arrêté du Premier Ministre du 3 avril 2012 portant nomination de M. Christian DUSSARRAT en qualité de directeur départemental des territoires de Saône-et-Loire à compter du 1er mai 2012,

VU l'arrêté préfectoral n° 2015055-0008 du 24 février 2015, portant organisation des services de la direction départementale des territoires,

SUR proposition de la secrétaire générale de la préfecture de Saône-et-Loire :

**ARRÊTE** :

**DELEGATION AU TITRE DE RESPONSABLE D'UNITE OPERATIONNELLE**

**ARTICLE 1er** : Délégation est donnée à M. Christian DUSSARRAT, directeur départemental des territoires de Saône-et-Loire, pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'État imputées sur les titres 2, 3, 5 et 6 des budgets opérationnels de programme suivants :

- Budget opérationnel de programme central « paysages, eau et biodiversité », n° 113,
- Budget opérationnel de programme régional « paysages, eau et biodiversité », n° 113,

- Budget opérationnel de programme central « urbanisme, territoire et amélioration de l'habitat », n° 135,
- Budget opérationnel de programme régional « urbanisme, territoire et amélioration de l'habitat », n° 135,
- Budget opérationnel de programme central « forêt », n° 149,
- Budget opérationnel de programme central « agriculture », n° 154,
- Budget opérationnel de programme central « information géographique et cartographique », n° 159,
- Budget opérationnel de programme central « prévention des risques », n° 181,
- Budget opérationnel de programme régional « prévention des risques », n° 181,
- Budget opérationnel de programme central « recherche dans le domaine de l'énergie, du développement et de l'aménagement durables », n° 190,
- Budget opérationnel de programme central « infrastructures et services de transport », n° 203,
- Budget opérationnel de programme central « sécurité et qualité sanitaire de l'alimentation », n° 206,
- Budget opérationnel de programme régional « sécurité et qualité sanitaire de l'alimentation », n° 206,
- Budget opérationnel de programme central « sécurité et circulations routières », n° 207,
- Budget opérationnel de programme régional « sécurité et circulations routières », n° 207,
- Budget opérationnel de programme central « conduite et pilotage des politiques de l'agriculture » n° 215,
- Budget opérationnel de programme régional « conduite et pilotage des politiques de l'agriculture », n° 215,
- Budget opérationnel de programme central « conduite et pilotage des politiques d'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer », n° 217,
- Budget opérationnel de programme régional « conduite et pilotage des politiques d'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer », n° 217,
- Budget opérationnel de programme régional « moyens mutualisés des administrations déconcentrées », n° 333,
- Budget opérationnel de programme régional « opérations immobilières déconcentrées », n° 724,

En outre, délégation de signature est donnée à M. Christian DUSSARRAT pour tous arrêtés et conventions relatifs à l'attribution de financements européens au titre des axes 3 et 4 du Programme de Développement Rural Hexagonal 2007-2013.

**ARTICLE 2** : Les délégations prévues à l'article précédent portent sur l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses.

**ARTICLE 3** : Demeurent réservés à la signature du préfet :

- les conventions passées avec le département, les communes et leurs établissements publics, en application de l'article 59 du décret n° 2004 -374 du 29 avril 2004 susvisé,
- les conventions financières et décisions attributives de subventions d'un montant supérieur à 100 000 €,
- les commandes d'un montant supérieur à 20 000 € T.T.C. relevant du programme 333 – action 2,
- les marchés d'un montant supérieur à 100 000 € T.T.C. relevant des budgets autres que le 333,
- la saisine du ministre compétent suite au refus de visa de l'autorité chargée du contrôle financier,

- les ordres de réquisition du comptable public.

**ARTICLE 4** : Un compte rendu d'utilisation des crédits de l'unité opérationnelle pour l'exercice budgétaire sera adressé trimestriellement au préfet. Tout projet de modification substantielle de la programmation initiale des crédits pour l'exercice budgétaire sera communiqué au préfet.

**ARTICLE 5** : Conformément aux dispositions de l'article 44 - I du décret du 29 avril 2004 susvisé, M. Christian DUSSARRAT peut subdéléguer sa signature aux agents de l'État placés sous son autorité.

Les décisions correspondantes seront notifiées aux bénéficiaires et publiées au recueil des actes administratifs de la préfecture. Copie en sera adressée au préfet ainsi qu'au directeur départemental des finances publiques.

**ARTICLE 6** : Le secrétaire général de la préfecture de Saône-et-Loire et le directeur départemental des territoires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Mâcon, le 1<sup>er</sup> MARS 2017

Le Préfet,

*Signé*

Gilbert PAYET

DDT

71-2017-03-01-007

Arrêté de subdélégation de signature de M. DUSSARRAT  
à ses collaborateurs

## PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES

Direction  
Mission Juridique

Le préfet de Saône-et-Loire,  
chevalier de la Légion d'honneur,  
officier de l'ordre national du Mérite

### ARRÊTÉ portant subdélégation de signature

**Vu** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 34,

**Vu** la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finances,

**Vu** la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

**Vu** le décret n° 95-260 du 8 mars 1995, modifié, relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité (C.C.D.S.A.),

**Vu** le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles,

**Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, notamment ses articles 20, 43 et 44-I,

**Vu** le décret n° 2006-975 du 1er août 2006 portant code des marchés publics, et notamment ses articles 5 et 40,

**Vu** le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009, relatif aux directions départementales interministérielles,

**Vu** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

**Vu** le décret du Président de la République du 19 février 2015, portant nomination de M. Gilbert PAYET en qualité de Préfet de Saône-et-Loire,



**Vu** l'arrêté du Premier Ministre en date du 3 avril 2012 portant nomination de M. Christian DUSSARRAT, Ingénieur Divisionnaire des Travaux Publics de l'État, en qualité de directeur départemental des territoires de Saône-et-Loire,

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 2015055-0008 du 24 février 2015 portant organisation des services de la direction départementale des territoires,

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 2015-083-0010 du 24 mars 2015 portant délégation de signature à M. Christian DUSSARRAT

## **ARRÊTE**

### **Article 1 :**

Subdélégation est accordée à Mme Élise REGNIER, agissant en sa qualité de directrice départementale des territoires adjointe, pour signer l'ensemble des délégations accordées par l'arrêté préfectoral du 24 mars 2015 susvisé, portant délégation de signature à M. Christian DUSSARRAT.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Élise REGNIER, la subdélégation de signature peut être exercée par Mme Laure REVEL, agissant en sa qualité de secrétaire générale.

La subdélégation accordée aux agents désignés ci-dessous est conférée aux intérimaires dûment désignés par le directeur départemental.

### **Article 2 :**

La subdélégation de signature conférée à Mme Élise REGNIER est également donnée :

1°/ Dans les matières relevant de leurs propres attributions à :

- |                             |  |
|-----------------------------|--|
| - Mme Laure REVEL           | Secrétaire générale  |
| - M. Alain FAURE            | Chef du Service Économie Agricole                              |
| - M. Laurent CHARASSE       | Chef du Service Économie Agricole par intérim                  |
| - M. Christophe BRUNEL      | Chef du Service Circulation et Sécurité Routières              |
| - M. Thomas CHERAMY         | Chef du service Habitat  |
| - M. Jean-Michel BILLIONNET | Chef de la Mission Connaissance des Territoires et Prospective |
| - M. Benoît LANGARD         | Chef du Service Appui aux Territoires                          |
| - Mme Christine HEIDMANN    | Chef du Service Planification de l'Urbanisme                   |
| - M. Marc EZERZER           | Chef du service Environnement                                  |

- Mme Pascale CHARDON-LEYES      Chargée de la mission juridique  
La subdélégation prévue au présent article est conférée :

En cas d'absence de Mme Laure REVEL à :

- M. Bruno NOUVEAU                      Adjoint à la Secrétaire générale responsable GPEC

En cas d'absence de MM. Alain FAURE et Laurent CHARASSE à :

- M. Philippe ROBIN                      Adjoint au chef du service Économie Agricole

- M. Thierry LE BOUDEC                Chef de l'unité Projets d'Exploitation

En cas d'absence de M. Thomas CHERAMY à :

- Mme Cécile DEDIENNE                Adjointe au chef du service Habitat

En cas d'absence de M. Jean-Michel BILLIONNET à :

- Mme Bernadette FOURNIER            Adjointe au chef de la Mission Connaissance des  
Territoires et Prospective

En cas d'absence de M. Benoît LANGARD à :

- Mme Gwenhael BONTÉ                Adjointe au chef du Service Appui aux Territoires

En cas d'absence de M. Marc EZERZER à :

- M. Bernard GAESSLER  
ou    Adjoints au chef du service Environnement  
- M. Marc COMAIRAS

2°/ Pour les autorisations individuelles de transports exceptionnels (rubrique 1 de l'annexe n° 1), de dérogations individuelles aux interdictions de circulation des véhicules de transports de marchandises à certaines périodes (rubrique 2 de l'annexe n° 1) et les autorisations individuelles de circulation les dimanches et jours fériés (rubrique 3 de l'annexe n° 1) à :

- M. Loïc DUFFY                            Chef de l'unité Sécurité Routière, Transports et Ingénierie  
de Crise

- M. Didier LETHENET                    Référent du pôle circulation, réglementation de la route et  
transports

- Mme Estelle BONY Agent défense
  - Mme Valérie DUBAND-PERRIN Gestionnaire de transports exceptionnels
- et dans le cadre de la permanence du week-end et des jours fériés à :
- M. Alain FAURE Chef du Service Économie Agricole
  - M. Laurent CHARASSE Chef du Service Économie Agricole par intérim
  - M. Christophe BRUNEL Chef du Service Circulation et Sécurité Routières
  - M. Thomas CHERAMY Chef du service Habitat
  - M. Jean-Michel BILLIONNET Chef de la Mission Connaissance des Territoires et Prospective
  - M. Benoît LANGARD Chef du Service Appui aux Territoires
  - Mme Christine HEIDMANN Chef du Service Planification de l'Urbanisme
  - M. Marc EZERZER Chef du service Environnement
  - Mme Laure REVEL Secrétaire Générale
  - Mme Pascale CHARDON-LEYES Chargée de mission juridique et chef de cabinet

3°/ Pour toutes les correspondances prévues à la rubrique 4 de l'annexe n° 1 à :

- M. Lionel PARET Chef de l'unité Éducation Routière
- Mme Marie-Hélène LACRAMPE Adjointe au Chef de l'unité Éducation Routière

4°/ Pour les convocations des membres, les comptes-rendus et procès verbaux de la sous commission départementale d'accessibilité prévus aux rubriques 5 et 6 de l'annexe n° 1 par :

- Mme Bernadette ROBIN Chef de l'unité Qualité Construction

5°/ Pour les rubriques 7 à 13 de l'annexe n° 1, à :

- M. Michaël MONTERNOT Chef de l'unité Expertise Aménagement, Droit des Sols et publicité
- Mme Armelle CORSIN Chef de l'unité Expertise – Fiscalité

- Mmes Dominique BARNET, Marie-Thérèse PLAT et Chantal MAUCHAND, chefs des unités d'instruction ADS - Fiscalité, sur l'ensemble des territoires du département.

6°/ Pour la rubrique 14 de l'annexe n° 1, à :

- Mme Gwenhael BONTÉ Adjointe au chef du Service Appui aux Territoires
- M. Michaël MONTERNOT Chef de l'unité Expertise Aménagement, Droit des Sols et publicité

### **Article 3 :**

Pour les marchés d'un montant inférieur à 20 000 € hors taxes à :

- Mme Laure REVEL Secrétaire Générale
- M. Alain FAURE Chef du Service Économie Agricole
- M. Laurent CHARASSE Chef du Service Économie Agricole par intérim
- M. Christophe BRUNEL Chef du Service Circulation et Sécurité Routières
- M. Thomas CHERAMY Chef du service Habitat
- M. Jean-Michel BILLIONNET Chef de la Mission Connaissance des Territoires et Prospective
- M. Benoît LANGARD Chef du Service Appui aux Territoires
- M. Marc EZERZER Chef du service Environnement
- Mme Christine HEIDMANN Chef du Service Planification de l'Urbanisme
- M. Loïc DUFFY Chef de l'unité Sécurité Routière, Transports et Ingénierie de Crise
- Mme Bernadette ROBIN Chef de l'unité Qualité Construction,
- Mme Patricia HEDOUIN Chef de l'unité Ressources Humaines et Médico-sociale,
- M. Lionel PARET Chef de l'unité Éducation Routière,
- Mme Annick VENET Chargée de mission Communication,
- M. Hubert RAULT Chef de l'unité Logistique et Moyens Financiers,

- M. Philippe CARNAT                                   Adjoint logistique
- Mme Stéphanie DELONG                           Responsable du pôle financier

sont autorisés à effectuer les actes dévolus au pouvoir adjudicateur.

La subdélégation prévue au présent article est conférée :

En cas d'absence de Mme Laure REVEL à :

- M. Bruno NOUVEAU                               Adjoint à la Secrétaire générale responsable GPEC

En cas d'absence de MM. Alain FAURE et Laurent CHARASSE à :

- M. Philippe ROBIN                               Adjoint au chef du service Économie Agricole
- M. Thierry LE BOUDEC                        Chef de l'unité Projets d'Exploitation

En cas d'absence de M. Thomas CHERAMY à :

- Mme Cécile DEDIENNE                        Adjointe au chef du service Habitat

En cas d'absence de M. Marc EZERZER à :

- M. Bernard GAESSLER
- ou    Adjoins au chef du service Environnement
- M. Marc COMAIRAS

En cas d'absence de M. Benoît LANGARD à :

- Mme Gwenhael BONTÉ                        Adjointe au chef du Service Appui aux Territoires

En cas d'absence de M. Jean-Michel BILLIONNET à :

- Mme Bernadette FOURNIER                Adjointe au chef de la Mission Connaissance des  
Territoires et Prospective

#### **Article 4 :**

Subdélégation de signature est donnée pour les marchés de l'État à :

- M. Hubert RAULT                                Chef de l'unité Logistique et Moyens Financiers

- M. Philippe CARNAT Adjoint logistique

- Mme Stéphanie DELONG Responsable du pôle financier

à l'effet de certifier conformes à l'original les documents contractuels et les décisions de la personne responsable.

**Article 5 :**

M. le directeur départemental des territoires de Saône-et-Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Saône-et-Loire.

Fait à Mâcon, le 1<sup>er</sup> MARS 2017

Le préfet,  
pour le préfet et par délégation,  
le directeur départemental

*Signé*

Christian DUSSARRAT

SUBDELEG DDT A COLLABOR (01-03-2017).odt

# ANNEXE N° 1

<b>I - ROUTES NATIONALES ET CIRCULATION ROUTIERE</b>			
<b>EXPLOITATION DES ROUTES</b>			
1	Autorisations individuelles de transports exceptionnels	Code de la Route Art. L 110-3, R 433-1 à R 433-6, R 433-8, R 435-1 et R 436-1 – Arrêté ministériel du 4 mai 2006	M. Loïc DUFFY M. Didier LETHENET Mme Estelle BONY Mme Valérie DUBAND-PERRIN
2	Dérogations individuelles aux interdictions de circulation des véhicules de transports de marchandises à certaines périodes	Arrêté ministériel du 2 mars 2015	
3	Autorisation individuelle de circuler pour les transports de matières dangereuses, les dimanches et jours fériés, ainsi que les veilles de dimanches et jours fériés	Arrêté ministériel du 11 juillet 2011	
4	<p>Toutes correspondances relatives aux activités et missions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- mise en œuvre et suivi de tous les fichiers informatiques concernant l'application R.A.O. : les établissements d'enseignement de la conduite, les centres d'examens, les inspecteurs,</li> <li>- attribution des places d'examen aux auto-écoles : élaboration du planning des examens, transmission des coefficients d'attribution, calcul des droits des auto-écoles, répartition des places d'examen,</li> <li>- contrôle journalier des places d'examen rendues et redistribution journalière de ces places,</li> <li>- gestion quotidienne des examens : annulation des examens, information des enseignants par téléphone ou voie télématique, reprogrammation des examens annulés,</li> <li>- gestion de l'attribution des places dites supplémentaires : étude des demandes des auto-écoles, décision d'attribution,</li> <li>- convocation aux examens : envoi par courrier ou télématique aux inspecteurs et aux auto-écoles et convocations des candidats se présentant à titre individuel ou des dossiers de régularisation,</li> <li>- transmission des informations à la D.S.C.R. : envoi des différents états mensuels de situation des examens, application des différentes instructions, en particulier celles concernant l'attribution des places d'examens,</li> <li>- vérification des dossiers au retour des examens et transmission à la préfecture de ceux impliquant édition des titres,</li> <li>- programmation et tenue des réunions du comité local de suivi d'attribution des places d'examens avec les organisations professionnelles représentatives et les représentants d'usagers,</li> <li>- traitement des correspondances et réclamations auxquelles donnent lieu la répartition des places d'examen et l'organisation des examens aux enseignants de la conduite ou aux candidats,</li> <li>- agrément des établissements d'enseignement de conduite automobile et des centres de sensibilisation à la sécurité routière,</li> <li>- autorisations d'animer et d'enseigner</li> </ul>	Circulaire Équipement n° 2001-74 du 29 octobre 2001	M. Lionel PARET Mme Marie-Hélène LACRAMPE

5	Convocation des membres de la sous commission départementale d'accessibilité pour les visites d'ouverture des établissements recevant du public, de première catégorie et pour la sous commission départementale d'accessibilité	Décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié par le décret n° 2006- 1089 du 30 août 2006	Mme Bernadette ROBIN
6	Compte rendu de la sous commission départementale d'accessibilité et procès verbaux des visites d'ouverture des établissements recevant du public de première catégorie	Décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié par le décret n° 2006- 1089 du 30 août 2006	
<b>II - AMENAGEMENT FONCIER ET URBANISME</b>			
<b>a/ CERTIFICAT D'URBANISME</b>			
<u>Instruction</u>			
7	Demande d'avis	Code de l'Urbanisme R. 423-52 et R. 423-53	M. Michaël MONTERNOT Mme Armelle CORSIN Mme Dominique BARNET Mme Marie-Thérèse PLAT Mme Chantal MAUCHAND
<b>b/ DECLARATION PREALABLE, PERMIS DE CONSTRUIRE, D'AMENAGER, DE DEMOLIR</b>			
<u>Instruction</u>			
8	Notification d'une modification ou d'une prolongation exceptionnelle du délai d'instruction de droit commun	Code de l'Urbanisme Art R. 423-42 et suivants	M. Michaël MONTERNOT Mme Armelle CORSIN Mme Dominique BARNET Mme Marie-Thérèse PLAT Mme Chantal MAUCHAND
9	Notification de demande de pièces manquantes	Code de l'Urbanisme Art. R. 423-38 et suivants	
10	Consultation des personnes publiques, services ou commissions intéressés	Code de l'Urbanisme Art R. 423-50 et suivants	
11	Transmission de la demande de maintien des règles propres à un lotissement	Code de l'Urbanisme Art. R. 442-23	
12	Organisation de l'enquête publique préalable à la décision de caducité des règles propres à un lotissement malgré la décision de la majorité des co-lotis	Code de l'Urbanisme Art. L.442-9, L.442-10 et R. 42-23 2°	
<b>c/ CONTRÔLE DE LA CONFORMITE DES TRAVAUX</b>			
13	Information du bénéficiaire du permis ou de la déclaration de l'exercice d'un récolement	Code de l'Urbanisme Art. R. 462-8	M. Michaël MONTERNOT Mme Armelle CORSIN Mme Dominique BARNET Mme Marie-Thérèse PLAT Mme Chantal MAUCHAND
<b>d/ CONTRÔLE DE LEGALITE DE L'URBANISME</b>			
14	Lettres de demande de pièces complémentaires	Code Général des Collectivités Territoriales Art. L.2131-1 et L.2131-2	Mme Gwenhael BONTÉ M.Michaël MONTERNOT

Annexe mise à jour le 1<sup>er</sup> mars 2017



DDT

71-2017-03-01-008

Arrêté de subdélégation de signature relative à l'exercice  
de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué de M.  
DUSSARRAT à ses collaborateurs

PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES

Direction  
Mission Juridique

Le préfet de Saône-et-Loire,  
chevalier de la Légion d'honneur,  
officier de l'ordre national du Mérite

**ARRÊTÉ**  
**portant subdélégation de signature**  
**relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué**

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

**Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

**Vu** la convention de délégation de gestion du 15 février 2011 entre la direction départementale des territoires de Saône-et-Loire et la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Bourgogne et ses différents avenants.

**Vu** l'arrêté n° 71-2017-03-01-005 du 1<sup>er</sup> mars 2017 du préfet du département de Saône-et-Loire, donnant délégation de signature à M. Christian DUSSARRAT, directeur départemental des territoires de Saône-et-Loire, pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'État imputées sur les titres 2, 3, 5 et 6 des budgets opérationnels de programme suivants :

- Budget opérationnel de programme central « paysages, eau et biodiversité », n° 113,
- Budget opérationnel de programme régional « paysages, eau et biodiversité », n° 113,
- Budget opérationnel de programme central « urbanisme, territoire et amélioration de l'habitat », n° 135,
- Budget opérationnel de programme régional « urbanisme, territoire et amélioration de l'habitat », n° 135,
- Budget opérationnel de programme central « forêt », n° 149,
- Budget opérationnel de programme central « agriculture », n° 154,
- Budget opérationnel de programme central « information géographique et cartographique », n° 159,
- Budget opérationnel de programme central « prévention des risques », n° 181,
- Budget opérationnel de programme régional « prévention des risques », n° 181,
- Budget opérationnel de programme central « recherche dans le domaine de l'énergie, du développement et de l'aménagement durables », n° 190,

- Budget opérationnel de programme central « infrastructures et services de transport », n° 203,
- Budget opérationnel de programme central « sécurité et qualité sanitaire de l'alimentation », n° 206,
- Budget opérationnel de programme régional « sécurité et qualité sanitaire de l'alimentation », n° 206,
- Budget opérationnel de programme central « sécurité et circulations routières », n° 207,
- Budget opérationnel de programme régional « sécurité et circulations routières », n° 207,
- Budget opérationnel de programme central « conduite et pilotage des politiques de l'agriculture » n° 215,
- Budget opérationnel de programme régional « conduite et pilotage des politiques de l'agriculture », n° 215,
- Budget opérationnel de programme central « conduite et pilotage des politiques d'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer », n° 217,
- Budget opérationnel de programme régional « conduite et pilotage des politiques d'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer », n° 217,
- Budget opérationnel de programme régional « moyens mutualisés des administrations déconcentrées », n° 333,
- Budget opérationnel de programme régional « opérations immobilières déconcentrées », n° 724,
- Arrêtés et conventions relatifs à l'attribution de financements européens au titre des axes 3 et 4 du Programme de Développement Rural Hexagonal 2007-2013 (crédits FEADER).

## ARRÊTE

### Article 1 :

Subdélégation de signature est donnée à :

- |                     |                     |
|---------------------|---------------------|
| - Mme Élise REGNIER | Directrice adjointe |
| - Mme Laure REVEL   | Secrétaire générale |

à effet de signer dans les conditions fixées dans l'arrêté préfectoral susvisé, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes.

### Article 2 :

Subdélégation de signature est donnée aux gestionnaires ci-après :

- |                          |  |
|--------------------------|--|
| - M. Thomas CHÉRAMY      | Chef du Service Habitat                      |
| - M. Alain FAURE         | Chef du Service Économie Agricole            |
| - M. Benoît LANGARD      | Chef du Service Appui aux Territoires        |
| - Mme Christine HEIDMANN | Chef du Service Planification de l'Urbanisme |



- M. Bernard GAESSLER                      Adjoint au chef du service Environnement
- M. Marc COMAIRAS                        Adjoint au chef du service Environnement
- Mme Gwenhael BONTÉ                    Adjointe au chef du Service Appui aux Territoires
- Mme Bernadette FOURNIER              Adjointe au chef de la Mission Connaissance des Territoires et Prospective
- M. Loïc DUFFY                              Chef de l'unité Sécurité Routière, Transports et Ingénierie de Crise
- M. Lionel PARET                          Chef de l'unité Éducation Routière
- M. Mathias MONZIE                        Chef de l'unité Prospective, Études et Conjoncture
- Mme Bernadette LAMOTTE                Chef de l'unité Amélioration du Parc Privé et Renouvellement Urbain
- Mme Bernadette ROBIN                    Chef de l'unité Qualité Construction
- Mme Patricia HEDOUIN                    Chef de l'unité Ressources Humaines et Médico-Sociale
- Mme Marie-Hélène LACRAMPE            Adjointe au chef de l'unité Éducation Routière

à effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences les pièces de liquidation des dépenses.

**Article 5 :**

M. le directeur départemental des territoires de Saône-et-Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Saône-et-Loire.

Fait à Mâcon,  
le 1<sup>er</sup> mars 2017

Le préfet,  
pour le préfet et par délégation,  
le directeur départemental

*Signé*

Christian DUSSARRAT